

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La plupart des interventions ont porté sur des opérations précises de maintien de la paix, et nous l'avons noté en conséquence. En ce qui concerne la question plus générale du rôle de l'ONU, les 21 et 22 mai 1991 à Ottawa, l'Action mondiale des parlementaires a organisé une réunion dont l'objet était d'établir une nouvelle conception du maintien de la paix. Le président canadien de ce groupe, M. Warren Allmand, a déclaré aux Communes :

Pendant la guerre Iran-Irak, on a beaucoup parlé d'un nouvel ordre mondial. Ce conflit nous a aussi montré que la conception actuelle du maintien de la paix ne convenait plus. En effet, les efforts en ce domaine sont déployés dans un climat dominé par l'improvisation et la lenteur, ils sont insuffisamment financés et sont à la remorque des événements. Dans le cas de la guerre contre l'Irak, les forces étaient majoritairement américaines et n'étaient pas sous le commandement des Nations Unies.

Il nous faut un système d'alerte qui servirait de fondement à une politique de prévention en matière de maintien de la paix. En vertu d'un pareil système, des forces permanentes des Nations Unies seraient stationnées dans différentes régions du globe, d'où elles pourraient être dépêchées sur les lieux de troubles afin de prévenir et de repousser des attaques comme celles de l'Irak contre le Koweït.¹⁰

¹⁰Débats de la Chambre des communes, 22 mai 1991, p. 3.